

REUNION DU 11 octobre 2016

Date de convocation : 11/10/2016 Date d'affichage 05/10/16	Le onze octobre deux mil seize à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
--	---

Nombre de Conseillers : En exercice : 68 Présents : 36 puis 37 Votants : 42 puis 43	<u>Etaient présents :</u> F BACHER, A BENON, G BRISSET, G DONGE, M MAUNOURY, M BARTON, D LANGEVIN, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, V BLANDIN, V BOSQUET, L HAVARD, JP MANIGLIER, M RUAUX, A DESSOUDE, A HALLET, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE (arrivé à 21h05), P CATHERINE, C CHANTREUIL, I DROUET, D FAUDEMÉR, M GALIS, J LAHAYE, G LARSONNEUR, JJ LEJUEZ, C MARIE, G PERROTTE, MH PERROTTE, G TRAVERT, M BIHEL, I CATHERINE, A LELIEVRE, JP TRAVERT
--	--

Excusés : JM LE MARINEL pouvoir à M MAUNOURY, S SALMON pouvoir à G BRISSET, M GERVAIS pouvoir à V BLANDIN, M LEMIERE pouvoir à JJ LEJUEZ, MC BERTHELIER pouvoir à A LELIEVRE, C GAILLARDON excusé pouvoir à JP TRAVERT
S LEROUVILLOIS, J BESSELIEVRE, P LUCAS, JN TOLLEMER, M HEBERT, F CATHERINE, C ZAMPROGNO

Absents : JM CHAULIEU , P FERREY, D MAUVIEL, G VIEL, E LEMONNIER, E LEQUERTIER, J TOLLEMER JJ VASLIN F COUDRIER M MILLET C RACHINE, S ROUXEL V DUVERNOIS, A ELLIOTT D GOSSELIN, JP GROULT, O LESOUEF

Secrétaire : V BLANDIN

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal 12 juillet 2016 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que le procès-verbal est approuvé par l'ensemble du conseil sans modification.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision de Monsieur Gérard GIDON, Conseiller municipal de la commune déléguée de Gourbesville.

01-10-16 Proposition de modifications des statuts de la CCBDC : mise en conformité avec la loi NOTRe

Lors du Conseil Communautaire du 27 septembre 2016, il a été rappelé que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux compétences des communautés de communes, notamment la liste et le contenu des compétences obligatoires et optionnelles.

Par ailleurs, cette même loi dispose que les communautés de communes doivent modifier leurs statuts au plus tard le 31 décembre 2016. A défaut, elles exerceront l'intégralité des compétences prévues, respectivement, aux articles L5214-16 et L5216-5 du CGCT.

S'agissant de la compétence « *aménagement de l'espace* », la conduite des actions est soumise à la définition d'un intérêt communautaire. A défaut, la communauté de communes est compétente pour toute action d'aménagement de l'espace.

La notion d'intérêt communautaire est supprimée pour « *les actions de développement économique* » et pour « *les zones d'activités* ». Elle est en revanche introduite pour une

nouvelle compétence en matière de « *politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* ».

Il est à noter que toutes les actions de développement économique relèveront de l'échelon de la communauté de communes et devront être compatibles avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Enfin, il convient de reclasser les compétences « *aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* » et « *collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* », actuellement dans le bloc des compétences optionnelles, dans le bloc des compétences obligatoires.

Par la délibération n°468 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2016, Monsieur le Président a été autorisé à saisir les communes membres de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin afin qu'elles se prononcent sur ces propositions de modifications statutaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE les modifications de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin tels que annexées.

02-10-16 Proposition de modifications des statuts de la CCBDC : restitution de la compétence « fourrières animales »

Lors du Conseil Communautaire du 27 septembre 2016, il a été rappelé que la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dispose dans ses statuts de la compétence suivante :

« *Fourrières animales communautaires* »

Pour des raisons d'efficience et afin de faciliter l'exercice d'une compétence de proximité, Monsieur le Président a proposé aux membres du conseil communautaire la restitution de la compétence « *fourrières animales* » aux communes membres à compter du 1^{er} janvier 2017.

Par la délibération n°468 du conseil communautaire du 27 septembre 2016, Monsieur le président a été autorisé à saisir les communes membres de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin afin qu'elles se prononcent sur la restitution de cette compétence aux communes à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à la majorité (5 voix Contre, 37 voix Pour)

APPROUVE la restitution de la compétence « *fourrières animales* » aux communes membres de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2017.

03-10-16 Remboursement des professeurs des écoles suite à des achats par internet

Après avoir fait la demande en mairie, deux professeurs de l'école élémentaire de Picauville ont acheté sur internet des petites webcams pour leurs classes. Il est demandé l'autorisation de leur rembourser sur leur budget annuel de fonctionnement

Monsieur Freddy LEFEVRE: 26,99€ (1 webcam)

Madame Carole RENOUF : 53,98€ (2 webcams)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le remboursement des factures à Monsieur Freddy LEFEVRE pour un montant de 26.99€ et à Madame Carole RENOUF pour un montant de 53.98€

04-10-16 Vente de CD à la médiathèque

La responsable de la médiathèque propose d'organiser une vente de CD à 1€. La vente pourrait être organisée du 18 au 22 octobre 2016.

La Médiathèque compte actuellement 2 681 CD (964 fonds de la BDM et 1 717 en fonds propre). Avec la nouvelle convention signée avec la Bibliothèque Départementale de la Manche, nous pourrions emprunter 950 CD (au lieu de 700 auparavant). Et tous les ans, le budget consacré à l'achat de CD correspond à une centaine de CD.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré

AUTORISE la vente à 1€ des CD de la médiathèque.

05-10-16 Baux, vente de jonc et vente d'herbes

A/ il est proposé de conclure un bail avec Monsieur Michel Legrand à Vindefontaine (suite à la division parcellaire du marais de Vindefontaine).

La Parcelle nouvellement cadastrée est désignée ZD704 d'une superficie de 20ha01a26ca, pour un montant de base de 1 632.35€, à compter du 1^{er} janvier 2016, et pour une durée de 9 ans. Le montant sera révisable tous les ans sur l'indice des fermages.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer un bail de 9 ans avec Monsieur Michel LEGRAND selon les termes ci-dessus présentés.

B/ vente de joncs à Vindefontaine

Une vente a été effectuée cet été pour de joncs sur la commune de Vindefontaine. La mise à prix a été de 81,25€ pour 1,5ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE la vente de joncs sur Vindefontaine sur la base de 81,25€ pour 1,5ha

C/ Vente d'herbes à Amfreville, de Cretteville et Vindefontaine

Monsieur le Maire propose de renouveler dans les mêmes conditions les ventes d'herbes des communes déléguées de Amfreville, Cretteville et Vindefontaine comme suit :

<u>Commune déléguée de Amfreville</u>	parcelle	Montant 2015	montant 2016
TRAVERT Sébastien		202,03	201,18
SALMON Sébastien		296,00	294,76
ALLIX Laurent		64,6	64,33
<u>Commune déléguée de Cretteville</u>			
GIFFARD Christophe	les 3 cornières	30,00	30,00
<u>Commune de Vindefontaine</u>			
JOURDAIN Pascal	La lande N°4 et 5	582,58	580,13

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

VALIDE les ventes d'herbes comme exposées ci-dessus

06-10-16 Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et publiques

Monsieur le Maire propose de clarifier certains éléments pour les participations scolaires :

- Pour les élèves des communes historiques (Amfreville, Cretteville, Gourbesville, Houtteville et Vindefontaine) déjà scolarisés dans les écoles privées hors du territoire avant le 1^{er} septembre 2016, la commune maintiendra la participation, ainsi que pour le restant de la fratrie, mais sur la base du montant de fonctionnement des écoles des 3 communes pôles (Sainte Mère Eglise et Sainte Marie du Mont) appliqué pour l'école publique de Picauville.
- Il est proposé de ne plus participer au fonctionnement des écoles privées hors de la commune nouvelle de Picauville à compter de la rentrée de septembre 2016.
- Le montant des frais de participation au bénéficie de l'école Saint Michel de Picauville reste basée sur le montant le montant de fonctionnement de l'école publique de Picauville.
- Il est proposé de réclamer une participation pour les frais de fonctionnement de l'école publique aux communes sur la base d'une année complète de l'élève inscrit à l'école publique de Picauville à la rentrée de septembre de chaque année (et non plus au prorata)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE ces différentes propositions pour les frais de fonctionnement des écoles privées et publiques qui viennent en complément de la délibération du mois de juillet 2016.

07-10-16 Réhabilitation du logement communal de Gourbesville : lancement de l'étude

Suite à une demande de devis pour réaliser une étude de faisabilité sur la rénovation du logement de Gourbesville, qui permettra d'établir les travaux à réaliser soit uniquement le logement actuel avec une extension soit en intégrant tout le bâtiment y compris la partie actuelle où se trouve la mairie déléguée de Gourbesville.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a étudié les 4 offres reçues :

	Tranche ferme : Etude principale de faisabilité	Option 1 : établissement du programme de projet (cumul avec la tranche ferme)	Option 2a : Concours architecture (en supplément)	Option 2b : Procédure adaptée (en supplément)
Michel Marguerie	1 400€HT	3 100€HT	+ 2 000€HT	+ 1 400€HT
Cabinet Laurent	4 190€HT	5 630€HT	-	+ 1 440€HT
Oreka	4 410€HT	7 950€HT	+1 230€HT	+ 1 230€HT
François LECLERC	2 400€HT	3 840€HT	+ 960€HT	+2 880€HT

La CAO propose de retenir l'offre du Cabinet Laurent pour :

- l'étude principale
- l'option 1

qui correspond à un montant total de 5 630 €HT soit 6 756€TTC

Ensuite, suivant les résultats de l'étude, il pourra être envisagé de prendre l'option 2b proposée pour un montant supplémentaire de 1 440€HT. Ce qui ferait un coût global pour cette étude de 7 090.67€HT soit 8 508.81€TTC.

Monsieur MANIGLIER demande s'il a été fait une estimation des domaines, pour une éventuelle mise en vente du bâtiment. Monsieur le Maire l'informe que cela n'a pas été envisagé.

Madame BLANDIN rappelle l'historique de ce dossier. Le logement est vide depuis avril 2015, la commune historique n'avait pas souhaité engager des travaux sachant qu'elle intégrerait la

commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016. Ce dossier a été validé par le contrat de territoire et pourrait également bénéficier d'une aide européenne.

Monsieur MARIE précise que ce type d'études permet souvent d'obtenir certaines subventions spécifiques.

Monsieur LEJUEZ s'interroge sur la destination qui sera faite de ce bâtiment et si les travaux seront compensés par une location. Il pose également la question de savoir si c'est le rôle d'une commune de faire de la location d'habitation.

Monsieur le Maire précise que c'est un bâtiment ayant un cachet patrimonial et une situation géographique particulière car accolé au mur d'enceinte du cimetière et qu'il serait dommageable d'abandonner ce bâtiment ou de ne pas en contrôler sa destination précisément pour toutes ces raisons.

Monsieur TRAVERT JP propose de travailler sur un classement de tous les bâtiments de la commune nouvelle de Picauville, pour donner des priorités.

Monsieur le Maire demande donc que la commission travaux visite l'ensemble du patrimoine communal et établisse un classement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (32 voix Pour et 11 voix Contre)
RETIENT la proposition du cabinet LAURENT pour un montant de 5 630€HT
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires à la réalisation du marché.

08-10-16 Décision Modificative n°05

Monsieur le Maire annonce que plusieurs Décisions Modificatives sont à prendre :

- 840€ pour l'achat d'un équipement spécifique sur le nouveau camion IVECO
- 8 600€ pour étude de faisabilité pour la réhabilitation du logement communal de Gourbesville
- 412€ pour l'annulation d'un titre (loyer sur Vindefontaine)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (41 voix Pour et 2 Abstentions)

VALIDE la décision modificative n°05 comme indiquées ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieurs	9 852€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	9 852€	
D023 : Virement section d'investissement		9 440€
TOTAL D023 : virement à la section d'investissement		9 440€
D2182-90 : Camion benne		840€
TOTAL D21 : immobilisations corporelles		840€
D : 2313 : Bâtiments communaux		8 600€
TOTAL D23 : Immobilisations en cours		8 600€
D 673 : titres annulés (exerc anté)		412€
TOTAL D 67 : charges exceptionnelles		412€
R021 : virement de la section de fonctionnement		9 440€
TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement		9 440€

09-10-16 logements communaux de Amfreville, Cretteville et Picauville

A/ Un logement d'urgence à Picauville, 4 rue du petit rouchet (au-dessus de l'école maternelle) est loué depuis le 23 août 2016, pour un loyer 380€ + charges à Monsieur Stéphane DELHAYE, pompier à Picauville, pour une courte durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
VALIDE la location du logement rue du Petit Rouchet à Monsieur Stéphane DELHAYE
FIXE le montant du loyer à 380€ plus les charges et à un mois de caution
PRECISE que cette solution doit être impérativement de courte durée

B/ Deux logements de l'ancien Presbytère à Amfreville sont à louer. L'un des logements a bénéficié de travaux récents de rénovation, pour le deuxième, les travaux sont en cours de finition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
FIXE les loyers comme suit

- Logement du 1^{er} étage : 425€+ charges + 1 mois de caution
- logement du 2^{ème} étage : 360€+ charges + 1 mois de caution

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à diffuser une annonce
CHARGE la commission logement de proposer des locataires dans le listing des demandes

C/ Un logement à Cretteville a été libéré cet été, mais suite à une visite sur place, au vu de l'état, il a été décidé de ne pas faire de travaux pour l'instant car ils sont trop conséquents pour une mise en conformité avant location
Monsieur TREBERT fait part de son étonnement car il a habité cette maison confortable à une époque de sa vie.
Monsieur le Maire précise qu'il est toujours possible de demander des devis et que la commission travaux se rende sur place pour en étudier véritablement l'ampleur.

10-10-16 Régie d'avance pour les Temps d'Activités Périscolaires

Il est proposé de créer une régie d'avance pour les Temps d'Activités Périscolaires d'un montant de 200€. Les dépenses autorisées concerneront le petit matériel des activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE la création d'une régie d'avance pour les Temps d'Activités Périscolaires d'un montant maximum de 200€ en espèces
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en place.

11-10-16 Conventionnement avec la FDGDON contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes

Le conseil départemental se mobilise avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) pour programmer une lutte collective contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes. Il est proposé une participation des communes au travers d'une convention (comme pour les ragondins). La participation demandée à la commune de Picauville au volet « animation coordination et suivi des

actions » s'élève à 204€. Ce montant a été calculé en fonction du nombre d'habitants par commune.

Pour la destruction des nids de frelons asiatiques, le coût sera établi après notification préalable pour chaque nid à détruire qui précisera les modalités de destruction retenues et suivant la participation du Conseil Départemental.

Concernant la lutte contre les chenilles urticantes, la FDGDON propose des actions spécifiques avec des préconisations de lutte. Le plan est en encore en cours de préparation, notamment dans le cadre d'une harmonisation régionale avec le concours de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention avec la FDGDON

VALIDE la participation communale de 204€ au volet « animation coordination et suivi des actions »

12-10-16 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable du syndicat du Bauplois

Monsieur le Maire informe de la réception du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau du syndicat du Bauplois de l'année 2015, consultable en mairie.

13-10-16 Don de l'association des anciens combattants de Cretteville

L'association des anciens combattants de Cretteville se dissout et souhaite faire un don à la commune historique de Cretteville. La somme devra être utilisée pour l'organisation des repas des aînés de Cretteville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la somme de 1 836.73€ qui sera réservée pour payer une partie des prochains repas des anciens de la commune déléguée de Cretteville

14-10-16 Tarifs et Règlements des salles

La commission animation sport culture propose de nouveaux tarifs pour les locations des salles, en harmonisant les tarifs de la vaisselle et autres éléments annexes ainsi qu'un nouveau règlement commun et ses contrats annexes (Excepté pour la salle Jean-Claude Flambard de Picauville dont le règlement est spécifique et déjà validé).

	<u>Amfreville</u>	<u>Cretteville</u>	<u>Gourbesville</u>	<u>Picauville csc</u>	<u>Picauville salle jc flambard</u>	<u>Vindefontaine</u>	DETAIL DE LA RESERVATION
Salles							
salle principale (1)	140.00 €	184.00 €	80.00 €	80.00 €	150€ sans podium	100.00 €	
salle(2)	170€ hors commune			100€ hors commune	200€ avec podium	120€ hors commune	
salle (3)	80€ pour 1 journée en semaine					40€ jeunes	
salle vin d'honneur (4)	30.00 €		30.00 €	30€ 1/2 journée hors WE		30.00 €	

gratuité assos	4	4	4	4	4	4	
acompte (30%) salle (1)	42.00 €	55.20 €	24.00 €	24.00€	45.00 €	30.00 €	
acompte (30%) salle (2)	51.00 €			30.00 €	60.00 €	36.00 €	
acompte (30%) salle (3)	24.00€					12.00 €	
acompte (30%) salle (4)			9.00 €	9.00 €		9.00 €	
caution	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €	
Charges							
Electricité	0,15Kwh	0,15Kwh	0,15Kwh				
gaz	1,70€ le kg						
couverts complets (1assiette creuse, 1assiette plate, 1 petite assiette, 1 ou 2 verres, 1 jeu de couverts)	1.00 €	1.00 €				1.00 €	
couverts supplémentaires	0,50€ assiette dessert	0,50€ assiette dessert				0,50€ assiette dessert	
	0,15€ autres	0,15€ autres				0,15€ autres	
Vaisselle cassée ou perdue:							
assiette	5.00 €	5.00 €				5,00	
assiette dessert	4.50 €	4.50 €				4.50 €	
verre 19cl	2.00 €	2.00 €				2,00	
verre 16cl	2.00 €	2.00 €		2.00 €		2,00	
verre dégustation	2.00 €	2.00 €				2,00	
verre Arosa	2.00 €	2.00 €				2,00	
verre apéritif	2.00 €	2.00 €				2,00	
coupe ou flute	2.00 €	2.00 €		2.00 €		2,00	
fourchette, cuillère	2.00 €	2.00 €				2,00	
petite cuillère	1.00 €	1.00 €		1.00 €		1,00	
couteau	2.50 €	2.50 €				2,50	
couteau poisson	2.00 €					non	
fourchette à service	4.00 €					4,00	
couteau à fromage	6.00 €					6,00	
couteau à pain	12.00 €	12.00 €				12,00	
couteau à decouper		12.00 €				12,00	
cuillère à moutarde	3.00 €						
cuillère en bois	3.00 €	3.50 €					
pelle à tarte		4.00 €					
tasse	2.00 €	2.00 €		2.00 €			
mazgran		3.00 €					

sous tasse	2.00 €			2.00 €		2,00	
sucrier	8.00 €	8.00 €				8,00	
plat ovale 46x29	15.00 €					15,00	
plat rond 34 cm	15.00 €	15.00 €				15,00	
plat long		15.00 €				15,00	
plat à poisson 60cm	15.00 €					15,00	
soupière 3,50l	15.00 €	15.00 €				15,00	
cuillère à pot	15.00 €					18,00	
saucière	9.00 €	9.00 €				9,00	
service assaisonnement	18.00 €					18.00 €	
corbeille à pain	7.00 €					7.00 €	
broc	4.00 €	4.00 €				4.00 €	
carafe a eau		4.00 €				4.00 €	
pot à café avec couvercle	20.00 €						
verseuse à café		8.00 €				8.00 €	
verseuse inox		32.00 €					
tire bouchon	6.00 €	6.00 €				6.00 €	
plateau 60x40	27.00 €					27.00 €	
ramasse couvert	9.00 €					9.00 €	
plat à tarte	10.00 €						
saladier		8.00 €				8.00 €	
cruche à café		35.00 €					
moulin à café		20.00 €					
filtre à café		5.00 €					
verre mesureur		2.00 €					
vase à fleur		6.00 €				6.00 €	
l'ouvre-boite		7.00 €				7.00 €	
chaise	25.00 €	25.00 €	25.00 €	50€		25.00 €	
Abattant WC	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €		25.00 €	
Autres objet cassé au coût réel (extincteurs,...)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Nettoyage de la salle si elle est rendue salle	40€	40€	40€	40€	40€	40€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 VALIDE les tarifs ci-dessus ainsi que le règlement et ses annexes joints
 AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

15-10-16 Mise en non-valeur

Monsieur le Maire présente une demande de mise en non-valeur suite au dépôt d'un dossier de surendettement et d'effacement de la dette pour un logement communal de Vindefontaine au nom de Madame et Monsieur GAY (2013-2014), pour un montant de 6 063.50€.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (42 voix pour et 1 voix Contre)
ACCEPTÉ les mises en non-valeur pour un montant global de 6 063.50€

16-10-16 Déclaration d'Intention d'Aliéner

- parcelle AC116 – place du Général Leclerc pour une superficie de 140m²
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
NE SOUHAITE PAS préempter
- parcelle A910 – 1 rue des Hougries pour une superficie de 986m²
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
NE SOUHAITE PAS préempter

Questions et informations diverses

17-10-16-a Création d'un poste d'animateur TAP :

Suite à de nouvelles demandes d'inscriptions aux Temps d'Activités Périscolaires(TAP) depuis la rentrée et également au non-respect de certains parents de réinscrire leurs enfants avant le 15 juin 2016, il est nécessaire d'embaucher 1 animateur supplémentaire à compter du 4 novembre 2016 pour l'école élémentaire. Nous arrivons donc au même nombre d'animateurs que durant l'année scolaire 2015-2016, les dépenses sont donc déjà inscrites au budget de 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la création d'un contrat article 3- 1° pour un accroissement temporaire d'activités, d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (2h50/35h00) à compter du 4 novembre 2016 et jusqu'au 31 août 2017, sur l'indice Brut 340 et l'indice majorée 321.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires

17-10-16-b Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'association des Amis du Vieux Vindefontaine pour la subvention qui leur a été attribuée.

17-10-16-c Projet d'études de terrain interdisciplinaire en Colombie

Monsieur le maire fait part de la demande d'un groupe d'étudiants en DUT Carrières sociales option Gestion Urbaine à Alençon, dont l'un des membres habite Picauville, d'une participation entre 100 et 200€ pour une mission en Colombie dans le cadre de leurs études. Le projet concerne un diagnostic à établir concernant les dommages causés à l'écosystème au cœur de la rue real de Minas, en étudiant les conditions d'existence des colombiens.

Monsieur le Maire invite les conseillers à venir découvrir le dossier en mairie de Picauville, pour pouvoir donner une réponse au prochain conseil municipal

17-10-16-d Courrier Préfecture concernant les dettes avec la Communauté de Communes de la Haye du Puits

Monsieur le Maire donne lecture du dernier courrier de la Préfecture concernant la demande d'arbitrage sur la participation financière d'Houtteville suite à son départ de la Communauté de Communes de la Haye du puits, ainsi que celles dues par les communes historiques de Cretteville et Vindefontaine.

Suite à la dernière réunion d'adjoints et au contact téléphonique de Monsieur le Maire avec Monsieur MORIN, Président de la Communauté de Communes de la Haye du puits, Monsieur le Maire avait relancé le dossier en réclamant une révision des montants réclamés sur les bases d'un calcul réalisé par la DGFIP.

Le courrier du 5 octobre 2016 de la Préfecture valide les derniers calculs réalisés par la Communauté de Communes de la Haye du Puits.

Monsieur le Maire va proposer de régler les sommes de 2015 prévues en partie au budget de 2016 et d'étaler les dettes antérieures (2013-2014) sur les 3 prochaines années (2017-2018-2019).

Monsieur le Maire va donc envoyer un courrier à la Communauté de Communes de la Haye du Puits et fera voter au conseil municipal prochain.

17-10-16-e Interventions des conseillers municipaux

Monsieur Gilles TREBERT fait part d'un soucis d'ornières au niveau du marais du Port Butor sur Cretteville et de trois conventions de passage accordées. Monsieur le Maire propose que la commission agriculture et marais regarde ce qui peut être fait à ce sujet.

Séance levée à 22h55

PDF Pro Evaluation